



Communiqué de l'intersyndicale

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA RÉUNION DU 8 JUIN

L'ordre du jour comportait 3 points : la pénibilité, la technicité, le plan de formation. Compte tenu de l'importance des dossiers, seuls les deux premiers points ont été abordés. La formation a été une nouvelle fois reportée.

Pour ce qui concerne la pénibilité une étude sera lancée en septembre par une société d'audit externe. Elle touchera environ 270 personnes (effectif modeste à notre avis), son cadre sera élargi aux phares et balises, officiers de port et officiers de port adjoints. La durée de l'enquête devrait être de 6 mois, la dangerosité devra être incluse en fin d'étude (conclusions rendues début mars). L'intersyndicale rappelle que cette question de la pénibilité est liée à la réforme des retraites. Elle a exigé que les personnels concernés soient pris en compte dès le mois de juillet en interministériel dans les discussions sur les retraites qui auront lieu au dernier trimestre 2010. *Nous voulons avoir l'assurance de bien être inscrits dans le processus pénibilité.*

Pour la technicité, M.Malfilâtre a déclaré qu'en l'état actuel, il n'était pas prêt à prendre l'ensemble du secteur mer dans des corps techniques. Il préconise une filière administrative et une filière technique avec une intégration dans les corps techniques du MEDDM par fusion de corps.

Après une suspension de séance l'intersyndicale a fait le constat d'un timide premier pas de l'administration vers la reconnaissance de la technicité des métiers. Rien n'est véritablement encore acquis. L'intersyndicale a exprimé sa volonté de ne pas voir les personnels noyés dans les corps du MEDDM. Elle a fait la contre proposition, pour maintenir la cohérence des missions et métiers mer, de déplacer le curseur de la reconnaissance technique à l'ensemble des missions et métiers concernés par la mission mer. (Aff.éco., Gestion du marin et du navire, Culture marine et environnement...). De telle sorte à maintenir la fongibilité entre les différents métiers concernés par l'exercice des missions. D'autre part, compte tenu que près de 80 % de nos missions sont exercées pour le compte du ministère de l'agriculture et de la pêche, l'intersyndicale propose de voir également ce qui se passe au MAP; ceci afin de prendre exemple des missions équivalentes et de repérer les similitudes de statuts.

Pour l'intersyndicale, la fusion des corps est un autre débat qui trouvera son aboutissement dans quelques années. L'objet du conflit c'est la reconnaissance immédiate du caractère technique de nos métiers. Nous n'arrêterons pas le mouvement tant que cela ne sera pas acquis officiellement.

L'intersyndicale a demandé une réponse à sa contre proposition avant le 30 juin, afin de permettre une déclinaison dans le PLF 2011,2012 et 2013.

André Godec et Raymond Bozier, pour l'intersyndicale